



5, rue Pleyel
93200 St Denis



fgaac-cfdt@fgaac.org



www.fgaac-cfdt.fr



FGAAC-CFDT Officiel



Paris, le 14 septembre 2026



EN CETTE RENTRÉE 2026, LE PRIX DES CARBURANTS N'EST PAS LE SEUL À FLAMBER...

Le 22 septembre, La Direction réunira l'observatoire des rémunérations, afin de réaliser un point sur la situation économique en France et dans l'entreprise. Nul besoin d'être économiste pour constater que l'inflation repart à la hausse : il suffit juste de faire ses courses ou son plein !

Alors que les prix des carburants ne cessent de flamber, les prix du gaz s'envolent à leur tour. Après une augmentation de 5,6% au 1^{er} septembre, le prix de référence du gaz va de nouveau augmenter de 6,3% au 1^{er} octobre, ce qui va représenter quasiment 40% d'augmentation cumulé depuis janvier 2026 !

Il s'agit d'un nouveau coup dur pour le portefeuille des agents, déjà mis à rude épreuve entre les prix à la pompe et l'augmentation des produits alimentaires, en raison notamment des épisodes caniculaires qui ont réduit les récoltes cet été !

Selon l'INSEE l'inflation devrait atteindre 3% d'ici la fin de l'année. Il est plus que temps d'activer la clause de revoyure prévue dans l'accord salarial 2026, signé par la FGAAC-CFDT ! ☺☺☺

**LE POUVOIR D'ACHAT DES AGENTS EST PLOMBÉ
ALORS QUE LA SNCF ENGRANGE DES BÉNÉFICES !
IL FAUT UNE REVOYURE SALARIALE TRÈS RAPIDE !**

POUVOIR D'ACHAT ET SALAIRES :

LA DIRECTION DOIT ACTIVER LA
CLAUDE DE REVOYURE SALARIALE !

DEPUIS PLUS DE 140 ANS LA FGAAC-CFDT
DÉFEND ET INFORME LES CONDUCTEURS...

*Mon syndicat professionnel en direct
sur mon téléphone ou ma tablette !*



Actus
Infos
Contacts



Accès aux simulateurs
FGAAC-CFDT

Télécharger dans
l'App Store

DISPONIBLE SUR
Google Play



Téléchargez gratuitement l'application



LE 22 SEPTEMBRE, À L'OBSERVATOIRE DES RÉMUNÉRATIONS, LA FGAAC-CFDT PORTERA SA DEMANDE D'ACTIVATION D'UNE REVOYURE SALARIALE !

Après avoir enregistré un bénéfice net de 1,8 milliard d'euros en 2025, la SNCF a engrangé un résultat record de 1,18 milliard d'€ de bénéfice net sur le premier semestre 2026, contre 950 millions d'€ pour la même période de 2025 (soit 19% d'augmentation).

Pour la FGAAC-CFDT ces excellents résultats sont avant tout le fruit du travail et de l'investissement des agents, dont les conducteurs, qui ont assuré une production ferroviaire particulièrement difficile cet été, en raison des épisodes de fortes chaleurs.

Le 22 septembre, lors de l'observatoire des rémunérations, la FGAAC-CFDT revendiquera l'activation de la clause de revoiture salariale prévue par l'accord salarial 2026 ainsi qu'une augmentation importante des budgets consacrés à la qualité de vie au travail et à l'amélioration des conditions de travail, notamment pour les RHR.



MESURE D'AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES :

➔ La FGAAC-CFDT revendique une mesure d'augmentation générale des salaires permettant de compenser à minima l'inflation ainsi qu'une revalorisation des primes de traction des conducteurs !



ATTRIBUTION D'UNE PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR :

➔ Afin de donner un coup de pouce au pouvoir d'achat, la FGAAC-CFDT revendique le versement d'une nouvelle prime de partage de la valeur, en lien avec les résultats du premier semestre 2026.



ATTRIBUTION D'UNE PRIME CARBURANT :

➔ La FGAAC-CFDT revendique le versement d'une prime carburant, permettant de compenser l'augmentation du prix des carburants pour les trajets domicile/travail avec le véhicule personnel !



AMÉLIORATION DU DÉROULEMENT DE CARRIÈRE DES AGENTS :

➔ La FGAAC-CFDT revendique l'amélioration des conditions d'accès au TA-3/TB-4 ainsi qu'aux PR de fin de carrière, grâce à un délai de séjour, permettant de garantir la PR terminale à un maximum d'ADC.



REVALORISATION DES EVS DE PRODUCTION :

➔ La FGAAC-CFDT revendique la revalorisation des éléments variables de solde liés à la production incluant une revalorisation plus importante des indemnités pour le travail de nuit les dimanches et fêtes !



REVALORISATION DES ALLOCATIONS DE DÉPLACEMENT :

➔ La FGAAC-CFDT revendique la revalorisation des allocations de déplacement du régime roulant et du régime général, afin de compenser l'augmentation des prix de la restauration.